

CONSEIL MUNICIPAL

Séance n°7 du 15 avril 2021

COMPTE RENDU SOMMAIRE

(en application du Code général des collectivités territoriales)

Date de convocation : 9 avril 2021

Date d'affichage : 9 avril 2021

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 29

Votants : 29

L'an deux mille vingt et un, le quinze avril, le Conseil Municipal de Courdimanche, légalement convoqué, s'est réuni à vingt heures trente, **en visioconférence**, sous la présidence de Madame Elvira JAOUËN, Maire. La séance était retransmise en direct sur le site internet de la commune et sur la page facebook de la ville.

Étaient présents :

Mme Elvira JAOUËN, M. Pascal CRAFFK, Mme Sophie MATHARAN, M. Hussen KEBE, Mme Véronique GARDES, M. Olivier FOLLMER, Mme Marie LOPES-PASSI, M. Pascal HOUËIX, Mme Francisca NONQUE, Mme Chantal de SARAN, M. Jean-Paul MARTIN, M. Alain WURTZ, Mme Françoise GREINER, Mme Natalie CASaubON, M. Didier DAGUE, M. Pascal ANDRIOT, M. Xavier COSTIL, Mme Lydia BUMMEN, M. Christophe LHARDY, M. Nicolas GIRARD, Mme Maud EONO, Mme Laure CLEMENT, M. Olivier DE LOS BUEIS, M. Nicolas BABUT, Mme Emilie EVRARD, Mme Sophie FAMECHON, Mme Caroline LUX, M. Benoit CHAVERON, Mme Séverine LIBER.

Formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur Pascal HOUËIX, secrétaire de séance, a procédé à l'appel.

Madame la Maire donne lecture de l'ordre du jour, tel qu'il figure dans la convocation adressée régulièrement aux membres du Conseil Municipal.

APPROBATION DU PROCES DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MARS 2021

Le Conseil Municipal, à l'unanimité par 29 voix pour, approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 9 mars 2021.

00 – DONNER ACTE DES DECISIONS DU MAIRE

Le Conseil Municipal, prend acte des décisions du Maire n° 2021-11 à 2021-17.

01 – TAUX D'IMPOSITION DES TAXES LOCALES POUR L'ANNEE 2021

Le Conseil Municipal, à l'unanimité par 29 voix pour, décide :

- De fixer les taux des deux taxes directes locales, pour l'année 2021, taux qui seront reportés sur l'état 1259 COM :
 - Taxe foncière sur les propriétés bâties : 38,23 % (+ 3 points)
 - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 50,00 % (inchangé)
- La taxe d'habitation (TH) étant supprimée.
- D'autoriser Madame la Maire à signer l'état 1259 COM, conformément aux taux arrêtés ci-dessus.

02 – CESSION D'UN VEHICULE COMMUNAL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 29 voix pour,

- Se prononce favorablement sur la cession du véhicule ISUZU immatriculé DR-241-JR pour un montant de 40 103,64 € TTC à l'assurance GROUPAMA
- Donne l'autorisation à Madame la Maire de signer tous les documents nécessaires à cette cession.

03 – ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE DE LA CACP RELATIF AUX PRESTATIONS TOPOGRAPHIQUES, FONCIERES, DE DETECTION DES RESEAUX ET GEOTECHNIQUES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité par 29 voix pour,

- Se prononce favorablement sur l'adhésion au groupement de commande
- Approuve l'acte constitutif de ce groupement,
- Autorise Madame la Maire à signer les documents relatifs ce groupement.

04 – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU TERRAIN DE FOOTBALL ET DE SES EQUIPEMENTS AVEC LA LIGUE PARIS-ILE-DE-FRANCE ET LE DISTRICT DU VAL D'OISE FOOTBALL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité par 29 voix pour,

- Approuve la proposition de convention
- Autorise Madame la Maire à signer cette convention.

05 – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'ASSOCIATION FELINE DE CERGY-PONTOISE ET LA VILLE DE COURDIMANCHE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité par 29 voix pour,

- Se prononce favorablement sur le projet de convention de partenariat entre l'AFELP et la ville
- Autorise Madame la Maire à signer la convention.

06 – OPERATION SCCV LES JASMIN : RETROCESSION A LA COMMUNE DES VOIES, DELAISSES ET ESPACES COMMUNS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité par 29 voix pour,

- Décide d'abroger la délibération du Conseil Municipal n°20-05-10 en date du 10 décembre 2020.
- Approuve l'acquisition auprès du syndicat des copropriétaires « Résidence La Louvière », à l'euro symbolique, de la parcelle cadastrée HL n°702, d'une superficie de 53 m².
- Approuve l'acquisition auprès de la SCCV LES JASMIN, à l'euro symbolique, des parcelles HL n°684 et HL n°691, voies créées dans le cadre du projet immobilier correspondant à la rue de la Brocatelle d'Or et à la rue de l'Ecaille Tigrée, d'une superficie de 626 m², représentant une longueur de voirie de 104,50 mètres linéaires.
- Prend acte que les frais de notaires liés à cette rétrocession seront supportés par la SCCV LES JASMIN.
- Prend acte de l'inscription dans l'acte authentique de l'engagement de la SCCV LES JASMIN à réaliser, dans les 3 mois suivant la signature de la vente, l'habillage des jouées et portes devant les coffrets électriques.
- Autorise Madame La Maire ou son adjoint délégué à signer, au nom et pour le compte de la commune, tous les actes afférents à ce dossier.
- Autorise Madame La Maire ou son adjoint délégué à donner tous pouvoirs à tout clerc de l'étude de Maîtres FARGES-DUJARDIN ET ASSAUD, située 21 rue Saint Lô - BP 226 à ROUEN (76003 Cedex 2), notaire en charge du dossier, dans le cadre de la signature de l'acte de vente.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 21h30.

Elvire JAOUEN

Maire de Courdimanche
Conseillère Régionale d'Ile-de-France

